



Genève, le 12 janvier 2022

Le Conseil d'Etat

6462-2021

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

**Concerne : loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM SA –
consultation fédérale**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a bien reçu votre courrier du 13 octobre 2021 concernant l'objet mentionné en titre et vous en remercie.

Après un examen attentif, nous vous informons que notre Conseil est favorable au projet de loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM SA.

Comme évoqué dans le rapport explicatif, l'inscription à l'échelon de la loi des dispositions actuellement arrêtées par voie d'ordonnance apporte certaines clarifications et précisions, sans modifications substantielles. La nouvelle base légale est sans conséquences sur les finances ou les effectifs de la Confédération. Elle n'entraîne pas non plus de conséquences pour notre canton.

Le Conseil d'Etat souhaite toutefois rappeler l'importance du suivi des fonds d'investissement intermédiaires et des entreprises financées, afin de veiller au respect des normes environnementales et des droits humains, ainsi qu'à la protection des travailleuses et des travailleurs, des bénéficiaires ou des usagers. En effet, le modèle d'investissement indirect, qui permet entre autres la mitigation des risques des co-investisseurs privés, peut supposer, dans certains cas, un transfert du risque vers les individus et les communautés les plus vulnérables, par le biais de mécanismes d'augmentation des prix, de conditionnalité d'accès ou de réduction des salaires au niveau local.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco